



F.S.U.

SNUIPP-FSU76
4, Rue Louis Poterat
76100 Rouen

02.35.63.85.08
<http://76.snuipp.fr/>



snu76@snuipp.fr



SNUipp
FSU

Novembre 2020 n°260

Le bulletin du SNUipp-FSU 76

ROUEN CDIS

P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 27 novembre 2020

LE GRENELLE

DE L'ÉDUCATION

**REVALORISATION DES
ENSEIGNANTS : BLANQUER
ENVISAGE DE
FAIRE DES
ANNONCES
AVEC UN
INSTRUMENT A
VENT**



ministère
éducation
nationale



**LES ENSEIGNANTS FRANÇAIS TOUCHENT EN MOYENNE 24% DE SALAIRE EN MOINS
QUE LA MOYENNE DES PAYS DE L'OCDE !**

UNE VRAIE REVALORISATION, C'EST 300€/MOIS DÈS MAINTENANT



Enseigner
après Samuel

Protocole sani-
taire

Carte scolaire :
bilan de rentrée

SNUipp 76
Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime
I.S.S.N 1259-9646 / C.P.P.A.P
0720 S 07451
Directrice de la Publication :
Mélanie TJEDKHOU
SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN
Mensuel imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution

La pandémie continue de se propager en France comme dans de nombreux pays et le nombre de contaminations augmente de manière inquiétante. Si le reconfinement semblait inévitable de par la gestion catastrophique de la situation sanitaire par le gouvernement et le manque de lits de réanimation disponibles, il était et reste toujours possible de l'organiser différemment, démocratiquement, avec l'apport des scientifiques mais également celui des acteurs et actrices de terrain.

La crise sanitaire entraîne une aggravation de la situation économique et sociale. Elle a aussi mis à jour les conditions de vie indignes d'une partie de la population.

Les choix du gouvernement pour faire face aux conséquences des crises, ne répondent pas à l'urgence de la situation ni aux défis futurs. En poursuivant sa politique de l'offre, en favorisant principalement les entreprises, et parmi elles les plus grandes, le gouvernement fait le choix de renforcer le partage inégal des richesses et donc de l'accroissement de la pauvreté et de la précarité. Les services publics sont également délaissés et aucun investissement d'avenir n'est prévu pour renforcer l'éducation, la recherche ou la santé notamment pour que la saturation des hôpitaux ne se reproduise pas.

Quant aux agent-es de la Fonction publique, leur "reconnaissance" se traduira par la poursuite du gel du point d'indice et le maintien du jour de carence.

La revalorisation conséquente, "historique" même, promise aux enseignant-es depuis des mois par le ministre se résume à l'heure actuelle à une enveloppe de 400 millions d'euros, largement insuffisante et quasi-exclusivement distribuée sous forme d'indemnités.

Les annonces du ministre écartent les AESH et 69% des enseignant-es de toute amélioration salariale et n'envisagent aucune révision des grilles salariales ni de mesure de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Une prime d'équipement de 150 euros nets annuels est créée : c'est peu au regard des coûts importants d'équipement et de connexion informatiques. Le SNUipp-FSU continue d'exiger une allocation annuelle d'équipement de 500€.

Seule autre mesure : une prime dite "d'attractivité", d'une centaine d'euros au tout début de la carrière et dégressive jusqu'à une trentaine d'euros aux personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation et de psychologie ayant 15 ans de carrière.

Il faut maintenant obtenir une loi de programmation pluriannuelle permettant de répondre enfin au déclassé salarial en revalorisant de manière conséquente l'ensemble des professeurs des écoles sous forme indiciaire ainsi qu'en actant une hausse de rémunérations des AESH.



Sommaire

P2 Edito

P3 Enseigner après
Samuel Paty

P4 Carte scolaire :
bilan de rentrée

P5 Dans la salle
des maîtres

P7 Protocole
sanitaire

P8 RESF

P9 Direction
d'école

P10 Caisse de grève
Infos retraités

REPRENEZ
DU SOUFFLE
AVEC LE
SYNDICAT

RESPIREZ...
ADHÉREZ
AU  SNUipp
FSU
DE LA SEINE-MARITIME



Enseigner après Samuel Paty

Eduquer à la liberté d'expression et à la laïcité demeure un défi essentiel.

Lundi 2 novembre, les équipes ont accueilli les élèves avec de nouvelles contraintes sanitaires. **Mais à cette situation anxiogène s'ajoutait un incontournable hommage à Samuel Paty, le professeur d'histoire assassiné le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine dans les Yvelines, pour avoir amené les élèves à discuter autour de caricatures dont une de Mahomet. Mais alors que deux heures de temps banalisé et la liberté des modalités de l'hommage avaient été accordées, le ministère est finalement revenu en arrière. Une minute de silence, la lecture de la lettre aux institutrices et instituteurs de Jean Jaurès ont été imposées par le ministre. Son courrier reçu le vendredi soir précédant la rentrée a remis en cause ce que les PE avaient préparé pour donner du sens à la minute de silence, pour permettre des échanges avec les élèves sans plus attendre.**

Une mission essentielle visée

Les PE ont bien conscience que deux fondements au cœur de leur mission sont visés lors des attentats : l'éducation à la liberté d'expression et au principe de laïcité. Depuis les premières lois qui l'ont fondée, l'école de la République a été construite pour faire vivre une « unité fraternelle de la Nation », selon les termes du législateur. Dans les programmes de 2016, c'est dans le cadre de l'Éducation morale et civique (EMC) que ces notions doivent être abordées à partir d'un enseignement fondé sur l'expérience des élèves. Mais en 2017, la rue de Grenelle a changé de direction résumant l'EMC à une série de notions à maîtriser selon une progression définie... L'affichage du drapeau national et des paroles de la Marseillaise n'ont rien apporté à l'exercice de la laïcité.

La loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État proclame que la République ne reconnaît aucun culte donc, qu'il n'y a pas de religion d'État. Un texte qui conserve toute sa pertinence, Samuel Paty le respectait à la lettre. Quant à la laïcité, Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la Laïcité, la définissait récemment dans un entretien paru dans Le Monde. Elle « repose sur trois piliers. Le premier est la liberté, de croire ou pas, de changer de religion, de pratiquer son culte. Le deuxième pilier, c'est la neutralité de l'État et des services publics. C'est le fait que la religion n'est pas au-dessus des lois civiles. Le troisième pilier est la citoyenneté ».

JE SUIS ENSEIGNANT

#jedéfendslalibertéd'expression

Des principes à faire vivre au quotidien

Amener tous les élèves à adhérer à ces principes demande du temps, comme beaucoup d'enseignants en témoignent. Les pratiques de classes : tutorat, débat philo permettant à chaque élève de s'exprimer, le travail en atelier, en ilot, sont autant de pratiques qui permettent de favoriser le vivre ensemble et l'apprentissage de la citoyenneté.

Quelle formation ?

Mais faire vivre la liberté d'expression et la laïcité, ça s'apprend. La question de la formation des PE est encore une fois posée. À leur disposition, ils n'ont guère que le vademecum proposé par le ministère qui est loin de répondre à toutes les questions.

Séverine Fix-Lemaire, CPC et doctorante sur le thème de l'EMC, préconise le débat réglé, ou encore le jeu, quand il s'agit d'aborder le fait religieux. « Les élèves en tirent de la connaissance et de l'interconnaissance. Ils apprennent les uns avec les autres, les uns sur les autres. Ils apprennent qu'à l'école tout sujet peut devenir objet de savoir ». La liberté d'expression et le respect du principe de laïcité sont indispensables à l'exercice d'un esprit critique et à l'apprentissage de la citoyenneté.

LA MISSION DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire de la Laïcité a pour mission « d'assister le gouvernement dans son action visant au respect de la laïcité ». Il a développé des outils pour aider à comprendre et à préciser les principes qui régissent la laïcité. Ses détracteurs l'accusent de laxisme envers les religions et notamment l'islam. Pour les membres de l'Observatoire, ce n'est pas la négation des religions, y compris dans l'espace public mais la possibilité encadrée d'exercer librement son culte. Une laïcité qui autorise et n'interdit pas. Certains membres du gouvernement voulaient la remettre en cause suite aux derniers événements. Pour l'heure, l'Observatoire et ses représentants sont maintenus jusqu'au mois d'avril prochain. Sûrement que le soutien d'un collectif de chercheurs, d'associations d'éducation populaire, de syndicats et de nombreuses personnalités a pesé dans la décision.



Un bilan loin de répondre aux besoins ordinaires des écoles, encore moins en période de COVID !

Le 12 novembre dernier s'est déroulé un CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) pour tirer le bilan chiffré de cette rentrée 2020, que l'on sait toutes et tous peu ordinaire. Figurez-vous qu'à propos du COVID nous y avons appris que les enfants se sont contaminés pendant les vacances d'automne, et non à l'école. Nous y avons également appris que c'est en salle des maîtres que le risque de contamination est grand, et non en classe avec un effectif surchargé. Ce virus magique qui, en septembre, s'arrêtait à la barrière de nos écoles, est capable désormais d'être davantage contaminant en salle des maîtres à 3 ou 4 que dans une classe à 27 !

Concernant les effectifs dans nos classes depuis la rentrée, les chiffres fournis par l'administration pour l'éducation prioritaire en élémentaire nous sont apparus comme particulièrement trompeurs : la moyenne communiquée par l'administration est de **16,8 élèves par classe**. Mais, en ne différenciant pas les classes dédoublées des autres classes, cette moyenne cache la triste réalité de l'éducation prioritaire dans laquelle les CE2, CM1 et CM2 se retrouvent avec une moyenne bien plus élevée. A notre demande, nous avons eu droit à cette moyenne : plus de 22 élèves par classe, soit presque autant qu'hors éducation prioritaire (**22,8 de moyenne**) ! Aucun effort particulier n'existe donc après le CE1 en éducation prioritaire.

Quant à la maternelle, la moyenne est de 22,1 élèves en éducation prioritaire, soit même pas 3 élèves de moins que les autres écoles, ce qui, clairement, n'est pas assez pour produire de véritables effets. En tous cas, ce n'est pas avec une telle moyenne que le dédoublement prévu des GS pourra se faire dans de bonnes conditions pour les autres classes.

Du côté des AESH ; ils et elles sont **1557 dans le département**, ce qui correspond à 1182 temps pleins, pour 2800 notifications. Ce qui explique que pratiquement toutes les AESH doivent se partager entre plusieurs enfants, ce que nous ne comprenions pas au CTSD de septembre lorsqu'on nous annonçait 3000 AESH...

Un autre chiffre nous a été communiqué : celui de la part des écoles privées qui frôle les 10% des écoles du département. Quand on sait que depuis l'instruction rendue obligatoire à 3 ans par Blanquer les écoles maternelles privées bénéficient désormais d'un financement public, cette proportion nous inquiète.

Par ailleurs, les visites croisées des constellations sont reportées et la formation doit se faire en distanciel, mais « dans la mesure du possible », bien sûr ! Nous avons fait remarquer qu'il était choquant de maintenir des formations en présentiel, en plein confinement, quand nous sommes censés limiter au maximum nos déplacements.

Concernant les SEGPA, le DASEN s'est dit intrigué que le taux de scolarisation en SEGPA dans notre département soit supérieur à celui du reste du pays. Il estimait qu'il y avait peut-être trop d'orientations SEGPA dans le département. Nous avons fait remarquer que la cause est plutôt à chercher du côté de la fermeture des SEGPA à l'œuvre depuis des années dans de nombreux départements. Restons vigilants pour que cette remarque ne se traduise pas par des fermetures dans les années qui viennent.

Concernant le collège Mandela à Elbeuf, dont les effectifs dépassent largement les capacités d'accueil des locaux depuis plus d'un an, le DASEN a réaffirmé que l'Education Nationale faisait tout pour que le périmètre de recrutement du collège soit revu, mais que cela dépend du département et qu'il y aurait des réponses pour le prochain CTSD.





En apprenant la terrible nouvelle le vendredi de l'assassinat d'un de nos collègues, passé le choc c'est l'attente qui a été difficile à supporter : attente d'une réaction de la hiérarchie attente de soutien, de mots rassurants, d'apports pédagogiques pour aborder ce sujet avec mes élèves. Rien n'est venu, à part des questions et inquiétudes supplémentaires : quand se fera la rentrée ? sous quelle forme ? Sera-t-elle décalée ? Maintenu ? J'ai été submergée de questions de parents inquiets, parfois agacés voire agressifs de n'avoir aucune information claire de ma part ou de la direction de l'école. J'ai dû leur dire, une fois de plus que j'apprenais en même temps qu'eux les informations via les médias !

À cela s'ajoute le flou total lié au protocole sanitaire de rentrée. On apprend le renforcement d'un protocole déjà inapplicable. Quand le mettre en place puisque cette annonce arrive comme toujours, bien trop tardivement ? J'entends Mr Blanquer expliquer que tout est sous contrôle, que tout est mis en place pour assurer la sécurité sanitaire des élèves. Dans mon école de campagne, il y a 4 lavabos seulement pour les 75 élèves d'élémentaire, et souvent pas assez de savon ! On ne doit pas brasser les élèves des différentes classes mais ils sont tous ensemble en garderie faute de place ! Les élèves doivent être éloignés au maximum dans les classes, mais celles-ci, toutes en double niveau sont bien trop petites et avec uniquement des tables doubles ! On doit continuer à faire de l'EPS en désinfectant le matériel ou le mettant de côté, mais nous n'avons même pas de lingettes ou de gel ! L'écart permanent entre la réalité du terrain et le discours médiatique entendu quotidiennement devient difficile à supporter.

Habituellement, les vacances d'octobre permettent de faire le point sur la première période, sur la rencontre avec ces nouveaux élèves pour partir sur de bonnes bases pour la suite de l'année. Dans ces conditions, la rentrée a été épuisante et angoissante, nous sommes déjà à bout de souffle, sur le qui vive, et sans cesse culpabilisés par cette impression de ne pas en faire assez alors que nous faisons ce que nous pouvons avec les maigres moyens dont nous disposons.

Adjointe



Une rentrée encore « à l'arrache » !

Apprendre le vendredi soir, veille de rentrée, que contrairement à ce qui a été dit dans les médias, l'école reprendrait à 8h20 le lundi et non à 11h00 (10h00 ???, je ne sais plus) a obligé les directeurs à communiquer aux familles le week-end, à demander à la mairie d'annuler le service d'accueil mis en place et contacter les animateurs réquisitionnés... à essayer de justifier l'injustifiable, à reconnaître aux parents que notre ministre communique plus avec BFM qu'avec les enseignants, une fois de plus ! Présenter un nouveau protocole « qui était prêt depuis l'été » à mettre en place dans la semaine de rentrée sans qu'aucun temps de préparation ne soit prévu, a nécessité des prises de contact avec les services municipaux pendant les congés pour séparer la cour et éviter les brassages, des aménagements dans les classes, dans le matériel de manipulation... Alors quand on interroge l'administration pour savoir comment faire en cas d'absence d'un collègue, et que l'on nous répond « répartition », évidemment je me dis « Bon ne s'écrit pas avec un C » ! Que dire de l'abondance des messages institutionnels que nous aurions dû transférer aux familles pendant le week-end ? Donner du temps aux équipes pour organiser sereinement et efficacement les aménagements était possible, valoriser l'investissement des directeurs l'est tout aussi !

Choyer n'est pas mépriser !

Directrice

RENTREE SCOLAIRE =
ENFIN DE LA CLARTE !



Les semaines bien chargées et compliquées... Situations compliquées rendues encore plus difficiles avec le nouveau protocole sanitaire (décloisonnements arrêtés, port du masque et problème de comportement, équipes éducatives urgentes reportées dans un 1er temps) et beaucoup de stress dans les écoles. Et aussi des changements d'AESH... Collègues déjà K.O comme en fin de période !

Maîtresse E

Protocole sanitaire



Afin d'éviter la fermeture des écoles et des établissements scolaires, le SNUipp-FSU continue d'exiger un protocole sanitaire véritablement protecteur et fonctionnel, concerté très en amont de sa mise en œuvre, passant nécessairement par des moyens humains supplémentaires dans les établissements scolaires et permettant ainsi la mise en œuvre des gestes barrières et l'accueil des élèves dans une école non anxiogène.

Le ministre est responsable de cette situation, non anticipée et non préparée avec les personnels, où l'école n'offre pas toutes les garanties sanitaires pour ne pas propager le virus. Le ministre doit enfin cesser de nier la réalité, de propager des chiffres mensongers et assurer la protection de toutes et tous.

Le respect de l'ensemble des gestes barrières, notamment la limitation du brassage et la distanciation physique, doit être possible dans toutes les écoles. Pour cela il faut procéder à des recrutements massifs pour assurer immédiatement le remplacement de toutes et tous les collègues vulnérables ou malades et alléger les effectifs partout où c'est nécessaire pour respecter les gestes barrières.

Dès la rentrée, le SNUipp-FSU a revendiqué le recrutement urgent de toutes les listes complémentaires et leur ré-abondement au maximum. Ensuite, pour faire face à cette situation exceptionnelle, il faudrait envisager un recrutement exceptionnel de personnels via l'organisation d'un concours exceptionnel. Le ministère a fait le choix de recruter des contractuel.les. Dans le 76 nous n'en connaissons pas encore le nombre exact. Ces contractuel.les recruté.es dans l'urgence aujourd'hui devront être titularisé.es et formé.es.

En dernier recours pour éviter toute fermeture des écoles, il faudra adapter les effectifs des classes pour permettre que tous les élèves gardent un lien direct et régulier avec l'école dans les conditions sanitaires requises.



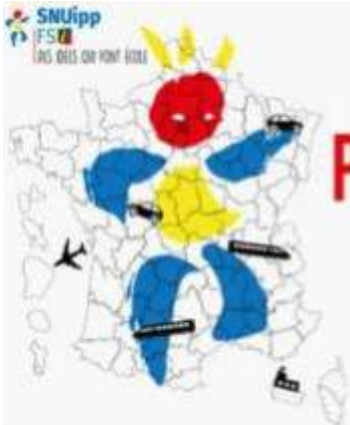
Audiences DASEN

Une semaine sur deux, le SNUipp-FSU76 est invité à une audience avec le DASEN, la Secrétaire Générale et l'IEN adjoint au DASEN pour le premier degré, à propos de la situation sanitaire.

Cette audience nous permet de témoigner de ce qui est vécu sur le terrain et de poser nos questions et les vôtres.

Si cette proposition du DASEN nous convient et nous l'en remercions, nous continuons d'exprimer notre désaccord sur les mesures prises et surtout sur celles qui n'ont pas été et ne sont pas prises ! Les gestes barrières ne peuvent pas être respectés dans toutes les écoles dans les conditions actuelles, le « si c'est possible » est inadmissible!





E-DOSSIER

PERMUTATIONS

CHANGER DE DÉPARTEMENT

Un enseignant peut changer de département en participant au mouvement interdépartemental appelé couramment "permutations informatisées" : saisie des vœux en novembre, résultats en mars, phase manuelle en mai-juin. La mobilité dépend d'un barème national intégrant l'ancienneté et la situation familiale, ainsi que des possibilités de sortie et d'entrée offertes par les départements.

Le calendrier

DATES	OPÉRATIONS
Lundi 16 novembre 2020	Ouverture de la cellule info-mobilité 1 ^{er} degré de 9h30 à 19h (tél : 01 55 55 44 44)
Mardi 17 novembre 2020 à 12h00 (heure Métropole)	Ouverture des inscriptions au mouvement interdépartemental dans SIAM1
Mardi 8 décembre 2020 à 12h00 (heure Métropole)	Clôture des inscriptions pour les candidats dans l'application SIAM1 Fermeture de la cellule info-mobilité.
Mercredi 9 décembre 2020	Envoi des confirmations de candidatures dans la <u>boîte aux lettres I-Prof</u> du candidat <u>par les services départementaux</u> .
Mercredi 16 décembre 2020	Date limite de retour des confirmations de demande de changement de département avec pièces justificatives jointes aux directions des services départementaux de l'éducation nationale (<i>cachet de la Poste faisant foi</i>). Toute confirmation non retournée dans les délais fixés invalide la participation du candidat.
Mardi 19 janvier 2021	Date limite de réception par les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale :
Mercredi 20 janvier 2021	Affichage des <u>barèmes initiaux</u> dans SIAM par les DSDEN
Du mercredi 20 janvier au mercredi 3 février 2021	Phase de vérification des barèmes par les enseignants
Lundi 8 février 2021	Affichage des <u>barèmes définitifs</u> arrêtés par les IA-DASEN dans SIAM
Jeudi 11 février 2021	Date limite de réception par les DSDEN des demandes d'annulation de participation au mouvement Interdépartemental
Mardi 2 mars 2021	Transmission des résultats aux participants

Pensez à consulter notre site dédié :

e-permutations.snuipp.fr/76

Vous y trouverez les règles, les modalités de demande, un calculateur de barème et les statistiques des années précédentes.

Vous pourrez également nous laisser **vos** **fi** **che** **de** **contrôle**.

Les délégué-es du SNUipp-FSU vous informent, contrôlent et vous conseillent. **CONTACTEZ-LES !**

Inscription en ligne sur notre site





Lettre ouverte à la Préfecture de Seine-Maritime (condensée)

Plus de 150 demandes de titre de séjour, déposées pour certaines d'entre elles depuis 2 ans, ont fait l'objet d'un refus massif d'enregistrement de la part de la préfecture de Seine-Maritime entre février et mai 2020. Parallèlement, la préfecture mettait en place puis généralisait la dématérialisation pour l'ensemble des procédures liées au séjour.

- a) **Des refus d'instruction** des demandes de titre de séjour, sous prétexte de non fourniture d'un timbre fiscal de **50 €** ont été jugés illégaux par le tribunal administratif de Rouen... mais les personnes concernées n'ont toujours pas reçu de réponse à leur demande ni même été convoquées à la préfecture pour se voir remettre un récépissé comme la loi le prévoit. **L'ensemble de ces personnes seront-elles forcées de déposer des recours au tribunal administratif pour voir leurs droits respectés ?**
- b) Les travailleurs sans-papiers ne voient quasiment jamais leurs demandes de régularisation aboutir dans le département de la Seine-Maritime, même s'ils satisfont aux conditions de la circulaire « Valls » (ancienneté de séjour et de travail). D'un côté l'État leur interdit de travailler et menace leur employeur de poursuite, de l'autre, il les encourage à travailler pour obtenir leur régularisation.

Tous ceux qui ont la chance d'être déclarés et qui paient en conséquence leurs cotisations ne bénéficient par ailleurs pour la plupart d'entre eux d'aucune couverture sociale contre la maladie : sans titre de séjour, ils ne sont couverts ni par l'assurance-maladie parce qu'ils sont sans-papiers, ni par l'aide médicale d'État car les ressources qu'ils perçoivent dépassent le plafond de 752 € par mois pour une personne seule.

Pendant l'épidémie de COVID19, des milliers de « premiers de corvée » ont travaillé et travaillent encore aux tâches les plus pénibles sans couverture sociale. La préfecture de Seine-Maritime leur interdit toute perspective de régularisation, **alors même qu'ils répondent à la circulaire « Valls » en matière de conditions d'ancienneté, de séjour et de travail....** Perspective aussi impossible pour les personnes qui font valoir que **l'essentiel** de leurs attaches privées et familiales sont en France et qui répondent aussi aux conditions fixées par la circulaire Valls, contrairement aux attendus précisant le sens de cette circulaire qui définissait un socle minimal pour offrir un traitement égal des demandes de titres de séjour des ressortissants étrangers sur l'ensemble du territoire national.

Les personnes concernées devront-elles aller systématiquement devant les tribunaux, ou déménager dans un autre département et y redéposer une demande de titre de séjour pour voir leurs demandes effectivement instruites ?

Faute de critères, comment une personne étrangère dans ces situations peut-elle savoir si elle peut solliciter un titre de séjour ? Avec le risque, en cas de refus de séjour, de se voir également notifier une obligation de quitter le territoire français.

- c) La généralisation de la dématérialisation (même si certaines premières demandes peuvent à nouveau être postées) vient renforcer un non accès au droit de façon autonome pour la plupart des personnes concernées (masse importante de documents à numériser, accéder aux outils numériques, accéder de façon continue à sa messagerie). Elles excluent de fait l'ensemble des personnes en situation précaire, et viennent renforcer un non accès au droit en matière de régularisation.

[Lettre ouverte lien](#)



Direction : campagne « Stop surcharge » !



La première période a été épuisante à tous points de vue, en particulier pour les collègues directrices et directeurs. La suspension du dialogue social sans arbitrage positif a été un signe supplémentaire du peu d'attention portée à la direction d'école par le ministère.

La préparation de la rentrée du 2 novembre a été calamiteuse : ordres et contre-ordres appris par les médias et liés à la mise en place du plan « urgence attentat », valse de consignes relatives à l'hommage national à notre collègue, mise en place précipitée et sans concertation du niveau 2 du protocole sanitaire.

Toutes ces urgences ont nécessité un travail de préparation et un investissement de nos collègues, éventuellement avec les collectivités locales en responsabilité, sur leur temps de vacances.

La campagne du SNUipp-FSU « **STOP Surcharge : je ferai « dans la mesure du possible »** » est là pour donner aux collègues directrices et directeurs la liberté de choisir les priorités dans leur école et montrer que maintenant il est plus qu'urgent que le Ministère réponde aux vrais besoins des directeurs.trices et des écoles !

Une **motion du conseil de maîtres** est disponible sur le site à faire remonter à l'IEN et également un bandeau à insérer dans les mails.

Pour le SNUipp-FSU, il est urgent que l'agenda social interrompu avant les vacances reprenne afin de pouvoir avancer sur nos exigences : allègement réel des tâches, aide statutaire formée au fonctionnement de l'école, augmentation des temps de décharge de toutes les écoles, et pas d'école sans décharge hebdomadaire, revalorisation. Dans ce contexte exceptionnel, nous demandons aussi au ministère des décharges exceptionnelles supplémentaires pour les directeurs-trices.



Visio-RIS DIRECTION

Mercredi 9 DECEMBRE
9H- 12H

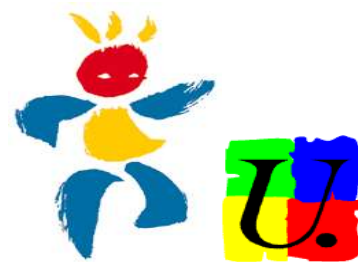
UTILE ET INDISPENSABLE POUR L'ÉCOLE

INUTILE REDONDANT

STOP SURCHARGE :
CE SERA FAIT « DANS LA
MESURE DU POSSIBLE » !

SNUipp FSU
DES IDEES QUI FONT ÉCOLE

Caisse de grève : bilan



Les organisations syndicales FSU, FNEC FP FO, CGTeduc'action, SUD éducation sont restées en contact depuis le 16 janvier 2020 pour l'utilisation de la caisse de grève.

L'appel à la caisse de grève était ouvert à tous les personnels, 1er ou 2nd degré, personnels de l'Éducation Nationale ou des collectivités, syndiqués ou non.

Le remboursement s'est fait pour les non titulaires précaires (AED, AESH, Contractuel...) à partir du premier jour de grève, pour les fonctionnaires de catégorie C à partir du deuxième jour, pour les fonctionnaires de catégorie B à partir du troisième jour, pour les fonctionnaires de catégorie A à partir du 4ème jour de grève. L'indemnisation était fixée à 40 euros par jour retenu.

Au mois de février, 1280 euros ont été répartis, correspondant à l'indemnisation de 32 jours de grève pour 17 personnes.

Au mois de mars, 5920 euros supplémentaires ont été répartis, correspondant à l'indemnisation de 148 jours de grève pour 55 personnes.

Au 24 avril, 2560 euros supplémentaires ont été répartis, correspondant à l'indemnisation de 64 jours de grève pour 30 personnes.

En mai et cet été, 1880 euros supplémentaires ont été répartis, correspondant à l'indemnisation de 47 jours de grève pour 32 personnes.

Au total la caisse de grève, abondée par les versements individuels et la participation des organisations syndicales, a permis de distribuer **12 520€ à plus d'une centaine de collègues. Plus de 300 journées de grève ont été prises en charge partiellement.**

Infos retraité.es masqué.es, confiné.es mais pas bâillonné.es !

Nos revendications sont toujours justes et légitimes ! L'Intersyndicale des retraités dite "le groupe des 9" avait prévu une journée nationale d'action le mardi 17 novembre... Confinement oblige, il nous faut trouver d'autres moyens de faire remonter nos revendications :

*100€ de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat à valoir sur la revalorisation des pensions calculée sur l'évolution du salaire moyen.

*Accès à la santé pour tous

*Prise en charge de la perte d'autonomie à 100% dans la branche maladie de la Sécurité sociale

Localement et unitairement, nous avons décidé :

- 1-Pas de rassemblements le 17 novembre
- 2-Un communiqué de presse a déjà été envoyé aux médias
- 3-La carte-pétition diffusée est à envoyer à E.Macron
-en version papier postée sans timbrage
ou en version électronique à signer sur ce lien
<http://chnq.it/5HDCZ4JrQh>
- 4-Une lettre ouverte aux élus est en cours de préparation

Retraités, restons syndiqués au SNUipp-FSU !

